



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 934-6:2001/A1:2005

**Adjuvants pour béton, mortier et
coulis - Partie 6: Echantillonnage,
contrôle et évaluation de la conformité**

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und
Einpressmörtel - Teil 6: Probenahme,
Konformitätskontrolle und Bewertung
der Konformität

Admixtures for concrete, mortar and
grout - Part 6: Sampling, conformity
control and evaluation of conformity

12/2005



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 934-6:2001/A1:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 934-6:2001/A1:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 934-6:2001/A1:2005

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 934-6:2001/A1

Décembre 2005

ICS 91.100.10; 91.100.30

Version Française

Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 6:
Echantillonnage, contrôle et évaluation de la conformité

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und Einpressmörtel - Teil 6:
Probenahme, Konformitätskontrolle und Bewertung der
Konformität

Admixtures for concrete, mortar and grout - Part 6:
Sampling, conformity control and evaluation of conformity

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 934-6:2001. Il a été adopté par le CEN le 20 juillet 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire		Page
Avant-propos		3
1	Modification de l’Article 3 Termes et définitions	4
2	Modification de l’Article 4 Échantillonnage	4
3	Modification de l’Article 5 Contrôle et évaluation de la conformité	5
4	Modification de l’Annexe A (informative) Certification du contrôle de la production en usine	6
5	Modification de l’Annexe B (informative) Etalonnage des équipements de mesure	6

ILNAS-EN 934-6:2001/A1:2005 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop